

CHAMPIONNATS REGIONAUX CADETS-JUNIORS

Samedi 20 et Dimanche 21 juin 2026

Stade Maurice BAQUET à Guyancourt

1. Mode de qualification.

La liste des qualifiables sera établie au bilan de la saison estivale 2026 (performance réalisée en plein air du 1^{er} septembre 2025 au 7 juin 2026) sous réserve de la réalisation des performances planchers (page 6).

Une liste des qualifiables sera publiée le mercredi 10 juin 2026. Les clubs **devront confirmer la participation** de leurs athlètes avant le mardi 16 juin 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera **la liste des qualifiés définitifs** en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve sera publiée le mercredi 17 juin 2026.

Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il convient désormais de confirmer la présence de vos athlètes.

Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les performances réalisées hors cadre FFA (étranger, UNSS....) soient bien prises en compte dans les bilans.

Le nombre d'athlètes retenus pour chaque épreuve sera le suivant :

Courses	CA	JU	Concours	CA	JU
100	60*	60*	Hauteur	15	15
200	48*	48*	Perche	15	15
400	42*	42*	Longueur	15	15
800	30	30	Triple Saut	15	15
1500	30	30	Poids	15	15
Haies Hautes	54*	54*	Javelot	15	15
400H	42*	42*	Disque	15	15
4x100m	12	12	Marteau	15	15

Ces quotas pourront être modifiés en fonction du nombre de couloirs de la piste accueillant cette compétition

2. Athlètes non classés dans les bilans.

Des athlètes ne figurant pas encore au bilan de la saison estivale pourront faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale 2026 ou estivale réalisée de la saison 2025. Cette demande – émanant du club - qui doit être envoyée à cso@athleif.org avant le lundi 8 juin 2026 à 23h59 et ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1er tiers des qualifiables. *Formulaire disponible sur <https://www.lifa-athle.fr>*

3. Athlètes Hors-LIFA.

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1er tiers des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleu et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

Le nombre d'athlètes hors LIFA qualifiable pour la finale A d'une course est limité à 2. S'ils remplissent les conditions fixées au règlement technique de la compétition, les deux meilleurs hors LIFA pourront participer à la finale A. Les athlètes hors LIFA suivants seront affectés sur les autres finales.

4. Athlètes non qualifiables ayant amélioré leur performance aux bilans après la date limite du 8 juin.

Un athlète non qualifiable ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 8 juin et le 15 juin 2026 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande ne pourra être étudiée que si sa nouvelle performance le place dans le 1er tiers des qualifiables.

5. Demandes d'engagements tardifs.

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 15 juin 2026.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Lundi 8 juin 2026 à 23h 59.**

La réunion de qualification se tiendra le **Mardi 9 juin 2026**

La liste des qualifiables figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 10 juin 2026

***** **FORFAIT - Date limite mardi 16 juin 2026 à 23h59** *****